

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 juin 2025	N° 2025-236

Convocation du 28 mai 2025

Aujourd'hui vendredi 6 juin 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT

Mme Christine BONNEFOY à M. Jacques MANGON

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL

M. Nicolas PEREIRA à M. Fabien ROBERT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250606-lmc1108559-DE-1-1 Date de télétransmission : 16/06/2025 Date de réception préfecture : 16/06/2025 Publié : 16/06/2025
--

	Conseil du 6 juin 2025	<i>Délibération</i>
	Direction de la multimodalité Service études, animation territoriale, marketing	N° 2025-236

Projet d'aménagement du pôle d'échanges de la halte ferroviaire de Sainte Eulalie-Carbon Blanc - Adoption de l'avenant à la convention de financement - Décision - Autorisation

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le projet de pôle d'échanges de la halte de Sainte Eulalie-Carbon Blanc

La halte de Sainte Eulalie-Carbon Blanc est desservie par la ligne de Ter Bordeaux-Saint Mariens, et accueille 30 RER représentant environ 197 montées et descentes par jour (*chiffres de 2023*). A l'horizon 2030, d'après l'étude de trafic réalisée dans le cadre du RER métropolitain, la fréquentation prévisionnelle serait supérieure à 200 montées et descentes par jour. La halte permet d'accéder par rail au cœur de la métropole de manière aisée (7 minutes vers la halte de Cenon et 12 minutes vers la gare Saint-Jean).

Afin d'améliorer les conditions d'accès et d'intermodalité, la Ville de Sainte-Eulalie porte un projet de pôle d'échanges autour de sa halte.

A la suite des études d'avant-projet du pôle, la Ville envisage l'opération en deux phases :

Phase 1, répondant aux enjeux identifiés à l'horizon du RER métropolitain : acquisitions foncières et aménagement des espaces d'intermodalité du pôle (espaces publics, accueil du transport à la demande TBM Flexgare, arceaux et abri-vélos sécurisés, 36 places de stationnement automobile), aménagement de la rue de l'Abbaye de Bonlieu donnant accès à la halte et de son carrefour avec l'avenue d'Aquitaine. Le coût de cette phase est estimé à 2,2M€ HT, dont 1,7M€ HT pour les seuls aménagements hors acquisitions foncières.

La Ville a démarré ces travaux en 2024, pour une durée prévisionnelle d'environ 1 an.

Phase 2 (optionnelle) : cette phase, qui consiste à agrandir la zone de stationnement automobile, ne sera réalisée que si les premiers aménagements s'avèrent insuffisants au vu des besoins futurs.

Financement du projet et participation de Bordeaux Métropole

La convention de financement partenariale de la phase 1 du pôle, signée le 9 janvier 2024, prévoyait une participation de la Métropole à hauteur de 200 000 €, au titre de l'intérêt métropolitain du projet, situé en limite de la commune de Carbon-Blanc et desservant son centre-ville :

Convention € courants HT	Etat - DSIL	Etat -DETR	Région Nouvelle- Aquitaine	Bordeaux Métropole	CDC des Rives de la Laurence	Commune de Sainte- Eulalie	TOTAL
TOTAL	175 000€	62 500€	440 089€	200 000€	200 000€	574 439 €	1 652 028€

Taux de financement	10,59%	3,78%	26.64%	12,11%	12,11%	34,77%	100%
----------------------------	---------------	--------------	---------------	---------------	---------------	---------------	-------------

Cependant, depuis, une subvention complémentaire a été obtenue de la part de l'Etat au titre du Fonds vert, à hauteur de 857k€,

L'augmentation du financement de l'Etat entraîne une diminution de la part de la Ville et rend superflues les parts de la Métropole et de la Région, la part de la Communauté de communes restant quant à elle identique à la convention. Ainsi, le plan prévisionnel de financement du projet de pôle (phase 1) est désormais le suivant :

<u>Avenant € courants HT</u>	<u>Etat - Fonds vert</u>	<u>Etat - DSIL</u>	<u>Etat - DETR</u>	<u>CDC des Rives de la Laurence</u>	<u>Commune de Sainte- Eulalie</u>	<u>TOTAL</u>
TOTAL	857 099€	175 000€	62 500€	204 000€	436 475€	1 735 074€
Taux de financement	49,40%	10,09%	3,60%	11,76%	25,16%	100%

La Métropole continuera à accompagner techniquement le projet de pôle, en veillant en particulier aux liaisons tous modes avec son territoire, notamment la commune voisine de Carbon-Blanc.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération du Conseil métropolitain n° 2021-430 du 23 septembre 2021 adoptant le Schéma des mobilités,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2023-171 en date du 31 mars 2023 adoptant la mise à jour de la feuille de route du RER métropolitain,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2023-613 en date du premier décembre 2023 adoptant la convention de financement du pôle d'échanges de Sainte Eulalie – Carbon Blanc,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que, suite à l'augmentation de la part de l'Etat, un financement métropolitain pour le pôle d'échanges de la halte de Ste Eulalie-Carbon Blanc n'a plus lieu d'être,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant à la convention de financement des études opérationnelles et travaux du pôle d'échanges de Sainte Eulalie-Carbon Blanc.

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à signer cet avenant n°1, et de prendre tout acte nécessaire à son exécution.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juin 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------